

Réunion du 31 janvier 2025.

Comme convenu les parties se sont retrouvées sur le terrain pour bien se rendre compte des enjeux et de l'emplacement des bornes.

Monsieur Lemoine a fait deux propositions :

la première : que la limite de propriété soit établie sur une ligne droite entre les deux bornes en pierre.

La seconde : proposition de rachat aux communes des parcelles AC181 et 179 au prix de 6000 € avec frais d'acte à sa charge.

Les représentants des communes se sont engagés à donner une réponse avant le 15 juin 2025.

Une réponse favorable et un accord définitif entraîneront désistement réciproque de toutes les instances en cours.

NB : un point n'a pas été abordé : si l'une ou l'autre solution est acceptée et nécessite l'intervention de géomètre il faudra déterminer qui en prendra la charge.